

Josette NGUEBOU TOUKAM
Maître de Conférences agrégé
Vice-Doyen/PAA
Faculté de Sciences Juridiques et Politiques

Yaoundé, le 20 novembre 2002

UNIVERSITE DE YAOUNDE II SOA
Email : **Erreur! Signet non défini.**
Erreur! Signet non défini.
Tél. 237 220 27 80

RAPPORT SUR MON SEJOUR DE RECHERCHE A LA MAISON DES
SCIENCES DE L'HOMME DE NANTES
(SEPTEMBRE-DECEMBRE 2001)

J'avais obtenu sur ma demande une bourse financée par le Conseil Général de la Loire Atlantique. Au titre de ladite bourse, j'ai été reçue pour la période allant du 10 septembre au 21 décembre 2001 par la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin et le laboratoire « Droit et changement social » de Nantes qui ont organisé mon voyage et mon séjour avec une remarquable diligence.

La MSH m'a en effet logé dans ses murs, m'affectant un bureau équipé d'un ordinateur permettant une connexion sur Internet.

Dans un tel cadre, j'ai naturellement profité de mon séjour pour avancer dans mes travaux de recherches.

Le travail le plus important a porté sur la tontine africaine. En collaboration avec le professeur Muriel FABRE-MAGNAN, j'ai pu ainsi travailler à plusieurs reprises sur ce sujet, qui a priori se conçoit différemment dans le contexte français et dans celui africain. L'expression « tontine » désigne dans le contexte africain une pratique qui n'a rien de commun avec la tontine du droit français et qui se fonde sur l'exigence de solidarité qui innerve la vie en Afrique. Il nous est apparu à Muriel FABRE-MAGNAN et moi-même qu'il pouvait être intéressant d'analyser les mécanismes de la tontine africaine et d'y tirer quelques leçons de vie sociale. Ce travail fera, nous l'espérons, l'objet d'un exposé au colloque des 29 et 30 novembre prochain.

En marge du travail sur la tontine, grâce aux recherches documentaires effectuées aussi bien à la bibliothèque universitaire de Nantes qu'à celle de la MSH, j'ai pu terminer sans difficulté la rédaction de la partie à moi confiée d'un ouvrage collectif sur le droit des sociétés commerciales et du groupement

d'intérêt économique. Cet ouvrage commandé par Juriscope (Poitiers) sera bientôt sur le marché.

J'ai enfin progressé sensiblement dans mes recherches sur la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. En effet, appelée à réfléchir sur l'article 18 de ce texte pour le compte d'un recueil « commentaire article par article de la Charte », j'ai pu ainsi m'intéresser à toute la Charte. Mes premières recherches m'ont permis de présenter une conférence à l'auditoire de la Maison des Sciences de l'Homme, sur la genèse de la Charte, son esprit et son contenu. Ce travail reste à parfaire par des analyses plus approfondies qui sont du reste en cours. Mais depuis mon retour au Cameroun, j'ai pu grâce à mes recherches documentaires achever la rédaction du commentaire de l'article 18 précité.

Ces travaux ou ébauche de travaux montrent combien il est utile pour un chercheur du Sud de pouvoir bénéficier d'une telle opportunité pour faire de la recherche et prendre le temps de se consacrer à des travaux enrichissants pour sa formation.

C'est donc le lieu de remercier sincèrement le Conseil général de la Loire Atlantique qui m'a offert cette chance, en souhaitant qu'il continue à donner la même possibilité aux autres chercheurs ou enseignants-chercheur africains qui souffrent d'une carence de structure de formation des formateurs. C'est aussi l'occasion de saluer la formidable initiative du professeur Alain Supiot qui a permis de promouvoir ce courant d'échanges entre chercheurs du Sud et ceux du Nord (avec l'idée que ces derniers peuvent avoir quelque chose à apprendre des premiers).

Je remercie enfin toute l'équipe du Laboratoire « droit et changement social » et celle de la MSH pour la qualité de son accueil des étrangers. Je remercie les amis que j'y ai rencontré.

Fait à Yaoundé, le 20 novembre

2002